

M. Mme. NOM _____ PRÉNOM _____

PROFESSION _____ DATE DE NAISSANCE ____/____/____

ADRESSE _____ CODE POSTAL [][][][][] VILLE _____

PAYS _____ NATIONALITÉ _____ COURRIEL _____

TEL _____ MOB _____ MANDAT ÉLECTIF _____

N° ADHÉRENT
(RENOUVELLEMENT) _____

CONJOINT (ADHÉSION COUPLE)

M. Mme. NOM _____ PRÉNOM _____

PROFESSION _____ DATE DE NAISSANCE ____/____/____

ADRESSE _____ CODE POSTAL [][][][][] VILLE _____

PAYS _____ NATIONALITÉ _____ COURRIEL _____

TEL _____ MOB _____ MANDAT ÉLECTIF _____

N° ADHÉRENT
(RENOUVELLEMENT) _____

Je souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à Debout la France

L'adhésion est valable pour l'année civile de janvier à décembre de l'année en cours.

<input type="checkbox"/> 5€ Soit 1,70€* ADHÉSION JEUNE	<input type="checkbox"/> 15€ Soit 5€* ADHÉSION SOLIDAIRE	<input type="checkbox"/> 35€ Soit 12€* ADHÉSION SIMPLE	<input type="checkbox"/> 50€ Soit 17€* ADHÉSION COUPLE
<input type="checkbox"/> 75€ Soit 25,5€* ADHÉSION BRONZE	<input type="checkbox"/> 100€ Soit 34€* ADHÉSION ARGENT	<input type="checkbox"/> 250€ Soit 85€* ADHÉSION OR	<input type="checkbox"/> 500€ Soit 170€* ADHÉSION PLATINE

*Montant après défiscalisation. Les dons et adhésions aux partis politiques sont défiscalisés de 66%.

Je souhaite faire un don à Debout la France

En donnant à Debout la France, vous déduisez de votre impôt sur le revenu 66% du don.

Exemple : un don de 10€, ne vous coûte que 3,40€ après la déduction.

Dans la limite de 20% du revenu imposable. Les reçus fiscaux ne vous seront adressés qu'à partir de mars.

MONTANT ENTRE 5 ET 7500€ PAR PERSONNE ET PAR AN



Règlement par **Chèque à l'ordre de AFDLF** **Carte bancaire sur www.debout-la-france.fr**

Bulletin et règlement à renvoyer à : **DEBOUT LA FRANCE • BP 80479 • 75327 PARIS CEDEX**

DATE _____ SIGNATURE _____

En cochant cette case, j'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail.

Debout La France obéit aux règles de financement et de transparence imposées par les lois régissant le fonctionnement des partis politiques. Votre adhésion et vos dons sont plafonnés à 7500 € par personne physique et par an, tous partis confondus, et donnent droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant. Réduction dans la limite de 20% du revenu imposable et 15 000 € de dons/adhésions par foyer fiscal, pour tous les partis politiques. Un reçu fiscal vous sera adressé au mois d'avril de l'année suivante celle de votre (vos) versement(s). - BULLETIN D'ADHÉSION ET DE DON 2024 (AFDLF) Agrément CNCCFP N° 810 du 10 juin 2002 - Association N° 0912012603 Préfecture Evry déclarée le 5 juin 2001. Le parti Debout La France est destinataire de l'ensemble des sommes collectées. Loi n° 88-227 du 1 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique. Article 1-4 : Une personne physique peut verser un don ou une cotisation à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques ne peuvent annuellement excéder 7500 €. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Article 11-5 : Les personnes qui ont versé un don à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation de l'article 1-4 sont punies d'une amende de 3750 € et d'un an d'emprisonnement. Protection des données personnelles : Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion des adhésions/dons et à l'ensemble de la vie du parti. Elles sont exclusivement réservées à l'usage de Debout La France et de l'AFDLF. En retournant ce formulaire, vous les autorisez à utiliser vos données pour des opérations de communication et d'appel aux dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agront que sur leurs instructions et seront soumis à une obligation de confidentialité. En application des articles 38 et s. de la loi Informatique et Libertés du 6/1/1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse : courrier@debout-la-france.fr ou à : DLF- BP 80479- 75327 PARIS CEDEX 07. Don mensuel par prélèvement : Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 83 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le présent SEPA sera automatiquement renouvelé, par application du principe de reconduction tacite, à la date anniversaire du 1er versement sauf dénonciation expresse. La demande d'arrêt de prélèvement doit s'effectuer un mois avant la date souhaitée par courrier postal (DLF- BP 80479- 75327 PARIS CEDEX 07) ou par courriel (courrier@debout-la-france.fr).